The PLEA
Vol 32 No 2

L'avocat de la salle de bain

Les limites de vitesse déterminent à quel point on peut conduire vite. Les règlements en matière de déchets ont pour but de garder nos communautés propres. Et les inspections alimentaires sont conçues pour faire en sorte que ce que nous mangeons est sans danger pour notre santé.

Ces trois exemples simples illustrent trois façons dont la loi fait partie de nos vies. Mais si tu réfléchis à ces exemples, tu réaliseras aussi qu'ils illustrent le fait que la loi assure l'ordre dans notre société diversifiée.

Alors, c'est quoi la loi? Les lois sont des règles conçues de manière démocratique et largement acceptées, destinées à servir plusieurs buts :

- Les lois soutiennent des valeurs sociales générales avec des objectifs telles que promouvoir des processus démocratiques, protéger le droit à un procès juste, prescrire des pratiques commerciales honnêtes et établir des programmes sociaux.
- La loi est une façon de régler les différents de manière ordonnée, en suivant les règles de droit.
- La loi protège les citoyens, leurs biens et leurs droits.
- La loi fournit un cadre assurant l'ordre dans notre société, avec un certain degré de prévisibilité et de stabilité.

Ce numéro du bulletin *The PLEA* utilise une approche inusitée pour examiner ces buts de la loi. De la brève introduction aux lois et règlements associés à la salle de bains à l'étude de cas approfondie des égouts de Londres, ce qui émergera de *L'avocat de la salle de bain* te permettra de mieux comprendre comment la loi fait partie de nos vies. Alors, installe-toi confortablement et prépare-toi à voir autrement une pièce que tout le monde fréquente.

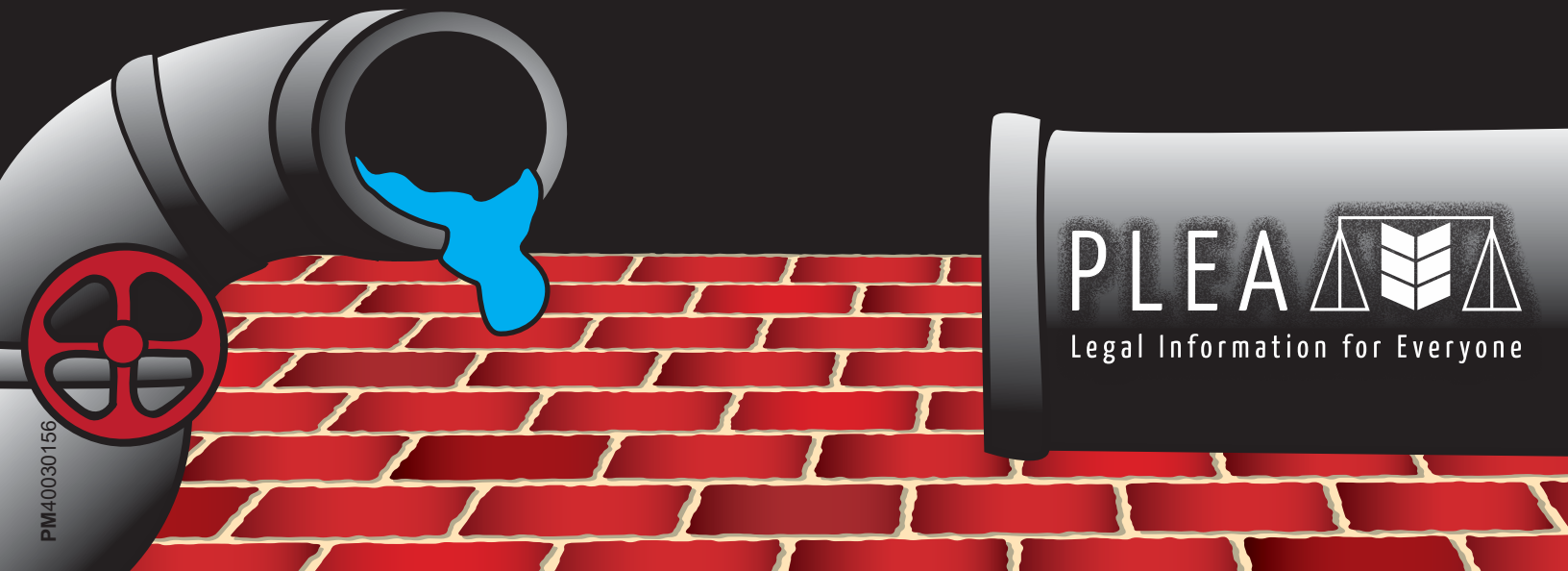

PM40030156

Petit voyage légal

Contrairement à la croyance populaire, la toilette à chasse d'eau n'a pas été inventée au milieu des années 1800 par un plombier britannique du nom de Thomas Crapper. Elle est plutôt apparue à la fin du XVIe siècle. Inventée par Sir John Harington, le filleul de la reine Elizabeth, la toilette était installée dans le palais de la reine à Richmond. L'expression populaire « le trône » prend soudain tout son sens, n'est-ce pas?

Avec l'évolution des salles de bain, la loi a évolué elle aussi. Voyons un peu quelques-unes des applications de la loi.

Le droit d'utiliser la salle de bain

La Cour suprême du Missouri a statué que « le droit d'une personne d'utiliser les toilettes publiques est un droit aussi fondamental que l'on puisse imaginer, probablement aussi sinon plus fondamental que le droit de s'exprimer. »

Si le droit d'utiliser la salle de bains est considéré comme un droit fondamental, quelles obligations l'État a-t-il pour faire en sorte que ce droit soit respecté et protégé?

Brevets

Les brevets accordent à une personne ou une organisation le droit de fabriquer, d'utiliser et de vendre un objet de leur invention. Un brevet vise à empêcher pendant plusieurs années que les inventions soient copiées. Les premiers brevets pour des toilettes remonteraient aux années 1770. Thomas Crapper a obtenu plusieurs brevets au milieu des années 1800 pour ses innovations qui ont contribué à populariser la toilette à chasse d'eau.

Comme les brevets accordent aux inventeurs les droits exclusifs pour leurs inventions, est-ce qu'ils encouragent l'innovation ou bien ils empêchent d'autres personnes de faire des avancées technologiques?

Toilettes à l'eau de mer

Pour lutter contre les pénuries d'eau potable à Hong Kong, les lois ont été modifiées en 1960 afin d'encourager l'utilisation des toilettes à l'eau de mer. Le seul obstacle à la mise en place de toilettes à l'eau de mer? La nécessité de construire à Hong Kong un système d'approvisionnement en eau séparé. Aujourd'hui, environ 80 % des toilettes de Hong Kong utilisent l'eau de mer.

Est-ce que la construction d'un deuxième système d'alimentation en eau non traitée, pour les toilettes et l'arrosage des pelouses, serait une utilisation judicieuse des fonds publics?

ou petit coin

La taxe sur le papier hygiénique

En 2009, l'imposition d'une taxe de 3 % sur le papier hygiénique a été proposée aux États-Unis dans la *Water Resources Protection Act*. L'idée était de taxer les sources de pollution de l'eau. Même si le gouvernement a le droit de taxer des sources de pollution, la loi n'a pas été adoptée.

Est-ce juste de taxer le papier hygiénique lorsque la plupart des gouvernements facturent déjà des frais pour l'utilisation des égouts?

Règlement municipal : interdiction de cracher, d'uriner et de déféquer en public

En 2004, le Conseil municipal de Saskatoon a adopté le règlement municipal The Public Spitting, Urination and Defecation Bylaw. Ce règlement interdisait expressément de cracher sur une propriété publique, de même que d'uriner et de déféquer n'importe où en public. Les amendes pour avoir enfreint ce règlement peuvent aller jusqu'à 200 $ ou 30 jours de prison.

Si une ville interdit d'uriner et de déféquer en public, doit-elle dans ce cas assurer la disponibilité de toilettes publiques ouvertes jour et nuit?

Salles de bain non genrées

Pour les personnes transgenres, il peut être difficile de trouver une salle de bain appropriée à leur identité de genre. Des groupes se sont formés pour contribuer à contrer l'intimidation et la discrimination à ce sujet. Sur un site Web créé par l'un de ces groupes, safe2pee.org, on retrouve une base de données créée par les utilisateurs qui répertorie les salles de bain à toilettes individuelles et de nombreux liens pour des ressources portant sur les salles de bain non genrées.

Quels seraient les avantages et les inconvénients d'avoir des lois qui préconisent des salles de bain non genrées dans les lieux publics?

On réfléchit

Passe en revue les quatre buts de la loi présentés en page couverture de ce numéro du bulletin *The PLEA*. En quoi les lois et règlements sur les salles de bain abordés précédemment réalisent-ils ces buts de la loi? Peux-tu penser à des lois que tu aimerais voir mises en place?

Souper et filer… aux toilettes

En Saskatchewan, les restaurants sont obligés d'avoir des toilettes publiques. Et il ne suffit pas d'avoir simplement n'importe quelle toilette. Les *Public Eating Establishment Standards* (normes des établissements de restauration publics) de la province énoncent des critères précis pour les salles de bain de la plupart des établissements de restauration. Bien que les normes ne soient pas – à strictement parler – considérées comme des lois, elles deviennent juridiquement contraignantes pour les restaurants lorsqu'elles sont incluses comme condition à la licence d'exercice du restaurant. Un restaurant peut, dans des circonstances particulières, demander à ce que les exigences soient modifiées.

L'endroit parfait, voilà le secret.

Les restaurants ne peuvent pas non plus installer une salle de bain n'importe où. Certaines exigences en matière d'emplacement sont énoncées dans les *Public Eating Establishments Standards*. Les salles de bain doivent être situées à un endroit pratique, et le public doit pouvoir y accéder sans devoir traverser une zone où la nourriture est entreposée, préparée ou servie. La voie pour accéder à la salle de bain doit être d'une largeur appropriée et exempte de toute obstruction.

À l'intérieur

Les salles de bain de restaurant ne doivent pas seulement être installées à des endroits précis. Elles doivent aussi être construites de manière à respecter certaines normes. Des lavabos avec eau chaude et eau froide doivent être fournis. Les planchers et les murs autour des toilettes et des urinoirs doivent être recouverts d'un matériau imperméable qui se nettoie facilement. Il doit y avoir un nombre adéquat de poubelles faciles à nettoyer. Des serviettes de papier, des serviettes de type rouleau ou des séchoirs à air chaud sont aussi requis. Et les distributrices de savon sont obligatoires.

Combien?

Le nombre de toilettes dépend principalement du nombre de places assises du restaurant. Pour 50 places assises ou moins, il doit y avoir au moins une toilette pour chaque sexe. Pour chaque tranche de 50 personnes assises de plus, une toilette additionnelle doit être ajoutée pour les hommes, et deux toilettes additionnelles pour les femmes.

Mais, si c'est sale?

Ce n'est pas parce qu'il y a des toilettes que ça veut nécessairement dire qu'elles sont fréquentables. Heureusement, les normes exigent que les salles de bain soient « propres et en bon état », et qu'elles soient nettoyées au moins une fois par jour.

Salles de bain pour accès facile

De façon générale, à moins que le restaurant ait été construit avant l'entrée en vigueur des normes d'accessibilité et n'ait pas été rénové depuis, les restaurants sont tenus de faire en sorte que leurs salles de bain présentent un accès facile afin d'accommoder les personnes ayant un handicap physique. La salle de bains doit être conçue de manière à offrir une voie de déplacement dégagée et d'une largeur appropriée. Au moins une des toilettes doit avoir une longueur minimale de 1,5 m et une largeur minimale de 1,5 m. Des barres d'appui et des crochets pour manteau doivent être installés à des hauteurs et positions précises, afin d'être accessibles en position assise. Les lavabos, toilettes et poignées de porte doivent être dotés de dispositifs à levier. Si des miroirs sont fournis, au moins l'un d'eux doit être plus bas ou incliné vers le bas, afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse l'utiliser. De plus, le dessous des lavabos doit être dégagé, de manière à permettre à une personne en fauteuil roulant de se laver les mains. Ces exigences ont pour but de faire en sorte que les personnes ayant un handicap physique aient un accès égal aux salles de bain.

Les normes sont-elles nécessaires?

Il peut sembler ridicule que toutes ces normes doivent être mises en place. Mais que se passerait-il si le gouvernement ne s'impliquait pas dans la réglementation des salles de bain de restaurant? Prenons un exemple. À Honolulu, à Hawaï, de nombreux restaurants rapides et cafés n'ont aucune salle de bain! Ce qui veut dire qu'après avoir fini de boire ton grand café ou ta méga-grande boisson gazeuse, débrouille-toi.

On réfléchit

1. En quoi les lois et règlements de la Saskatchewan en matière de salles de bain dans les restaurants fournissent-ils un certain degré de prévisibilité et de stabilité pour les clients des restaurants?
2. Quelles préoccupations de santé publique y a-t-il lorsqu'un restaurant n'a aucune salle de bain?

Oui, vous pouvez! Peut-être…

Presque tous les restaurants sont obligés d'avoir des salles de bain publiques. Cependant, la plupart des commerces, même s'ils sont tenus d'avoir des salles de bain pour leurs employés, ne sont pas obligés d'avoir des salles de bain publiques. Mais si vous devez vraiment y aller, que pouvez-vous faire? Avez-vous le droit d'utiliser la salle de bain de n'importe quel commerce privé?

La réponse courte, c'est non.

Cependant, un mouvement est sur pied aux États-Unis pour changer cela. La *Restroom Access Act* (loi d'accès aux salles bain), passée en Illinois en 2005, oblige les commerces de détail à donner accès aux salles de bain réservées aux employés en cas d'urgence médicale. Cette loi est aussi connue sous le nom de *Ally's Law* (loi d'Ally), à cause d'Ally Bain, une femme atteinte de la maladie de Crohn à l'origine de cette loi. Alors qu'Ally était dans un magasin Old Navy, elle a soudainement eu besoin d'aller aux toilettes. Les responsables du magasin lui ont interdit l'accès à la salle de bain des employés, et Ally a eu un malheureux accident dans le magasin.

Transformer une situation négative en quelque chose de constructif

Ally a ensuite fait des pressions auprès du gouvernement de l'Illinois pour qu'une loi soit adoptée, afin qu'une telle situation n'arrive plus à personne. Aujourd'hui, différentes versions de la *Ally's Law* sont maintenant en vigueur dans 12 états.

Compte tenu de l'expérience vécue par Ally, il est difficile de mettre en doute la valeur d'une telle loi. Cela n'a toutefois pas empêché certains blogueurs de la critiquer. Bien sûr, il est toujours sain de remettre en question de manière critique des lois. Ce qui est peut-être le plus étonnant pour les critiques de la *Ally's Law*, c'est avec qui ils partageaient cette vue philosophique. En effet, ceux qui remettaient en cause les mérites de cette loi partageaient peut-être le point de vue de l'ancien premier ministre du Canada John Diefenbaker.

Faire le bien

Entendons-nous : John Diefenbaker n'avait probablement aucune position particulière au sujet de l'accès aux salles de bain. Cependant, dans ses mémoires *One Canada*, Diefenbaker met de l'avant une philosophie sur le but des lois. Citant le professeur de droit et de sciences politiques qui l'a le plus influencé, Diefenbaker a écrit :

> « un peuple ne peut jamais devenir bon par des lois, un fait que nombre d'entre nous n'apprendront jamais. »

Que l'on soit d'accord ou non avec la position de Diefenbaker, il soulève une question digne de discussions. En elle-même, la *Ally's Law* ne rend pas les détaillants « bons ». Cette loi exige plutôt des détaillants de bien agir, en donnant accès à leurs salles de bain.

La salle de bain de Diefenbaker

Plus de 30 ans après le décès de Diefenbaker, il est impossible de dire exactement comment il réagirait à la *Ally's Law*. Mais, pour ce que ça vaut, le Diefenbaker House Museum, à Prince Albert, a une salle de bain publique. Comme disait Diefenbaker : « les gens ont le sentiment inhérent de ce qui est juste ».

On réfléchit

1. Est-ce que les commerces devraient être tenus par la loi de donner accès au public à leur salle de bain?
2. Que nous révèle sur la société le fait que plusieurs états américains doivent adopter des lois pour que les commerces permettent aux clients d'utiliser leur salle de bain, même en cas d'urgence?

La grande puanteur de

Les progrès en matière de systèmes d'hygiène publique – comme la collecte des ordures et le recyclage – ont contribué à réduire les maladies et à rendre les villes plus propres. De telles avancées en santé publique doivent tout autant aux progrès des technologies qu'à l'application de la loi. C'est ce qu'illustre à merveille l'histoire des égouts de Londres.

Histoire des salles de bain de Londres

Les premières toilettes connues de Londres remontent au milieu du XIe siècle. Elles se résumaient à de simples tunnels qui se vidaient dans des canaux d'évacuation de l'eau sous les résidences. Ces toilettes étaient appelées « garde-robe ». Cette expression tirerait son origine de la pratique qui consistait à accrocher ses vêtements (sa garde-robe) au-dessus de la toilette, car l'ammoniac provenant de l'urine tuerait les puces. Au XIIIe siècle, la plupart des gens les plus fortunés de Londres avaient des garde-robes aux constructions très élaborées.

Pour ceux qui n'avaient pas de garde-robe – et ils étaient nombreux –, d'autres formes de toilettes médiévales existaient. Des latrines privées et publiques étaient construites au-dessus des ruisseaux et fossés. De plus, les caves de nombreuses maisons étaient dotées d'une fosse d'aisances, au-dessus de laquelle une latrine était construite. Les fosses d'aisances étaient périodiquement nettoyées, et leur contenu vendu comme engrais à des fermiers.

D'autres personnes utilisaient des pots de chambre. Le contenu du pot était ensuite jeté dans les caniveaux. Comme les caniveaux ne s'écoulaient pas toujours bien, la personne dont la résidence était contiguë au caniveau avait la responsabilité de le nettoyer et de s'assurer qu'il n'était pas obstrué.

La destination finale de tous les déchets de Londres était la Tamise. Comme les détritus et déchets humains se retrouvaient ensuite en grande quantité dans le fleuve, la plupart des Londoniens utilisaient l'eau d'un puits pour la consommation.

Lois pour la protection du public

Comme les rues et cours d'eau pollués créaient des problèmes environnementaux, des lois étaient nécessaires afin de préserver la propreté de Londres et la santé publique de sa population. En 1347, le roi Edward III, préoccupé de la situation, a décidé d'interdire à quiconque de jeter des détritus ou des déchets humains dans les cours d'eau de la ville. À la place, de telles ordures devaient être transportées à l'extérieur de la ville par des nettoyeurs de rue.

Au fil des ans, les attitudes et les lois relatives au déversement des déchets dans les cours d'eau de Londres ont changé. En 1383, les latrines – mais non les ordures – ont pu à nouveau être déversées dans la Tamise et ses affluents. Mais l'interdiction a été remise en application au milieu du XVe siècle. Les latrines au-dessus de deux affluents de la Tamise, les ruisseaux Walbrook et Fleet, ont été interdites.

En 1531, avec la croissance de la population de Londres, des mesures plus draconiennes se sont avérées nécessaires. En réponse à cette situation, le roi Henri VII a proposé le Bill of Sewers (projet de loi des égouts). Ce projet de loi constituait un effort coordonné majeur visant à construire et à réglementer des voies souterraines pour les déchets de Londres.

Progrès : les années 1800

Au début des années 1800, Londres disposait d'un système d'égouts public relativement organisé. Ce système souffrait toutefois de deux problèmes majeurs. Le premier problème était que les égouts étaient principalement destinés à l'eau de pluie. Les déchets domestiques n'étaient pas encore reliés au système d'égouts de la ville. Le deuxième problème était un manque de coordination. En effet, comme Londres n'avait pas une véritable administration centrale, il revenait aux différentes paroisses de superviser les égouts de chaque quartier.

Pendant ce temps, les restrictions strictes en matière de déversement de déchets dans les cours d'eau ont accru le besoin de fosses d'aisances. En 1810, Londres comptait plus de 200 000 fosses d'aisances pour une population d'à peine plus d'un million d'habitants. Le contenu de ces fosses d'aisances s'infiltrait dans la nappe d'eau souterraine et contribuait ainsi à la propagation de maladies comme le choléra.

La grande puanteur

En 1850, Londres était en pleine transformation. Sa population avait atteint 2 millions d'habitants. La toilette à chasse d'eau, autrefois une commodité de luxe, était maintenant courante. Et les débouchés agricoles pour les déchets des fosses d'aisances avaient pratiquement disparus. Une loi a donc été mise en place, exigeant que les résidences soient connectées au réseau d'égouts. Mais avec tous ces déchets qui se déversaient dans la Tamise, le désastre était imminent. Lorsque le mercure a grimpé pendant l'été 1858, la puanteur qui émanait de la Tamise a rendu la vie à Londres carrément insupportable. C'est ainsi que commence l'épisode de la Grande puanteur.

En fait, l'odeur était tellement pestilentielle, que le Palais de Westminster – le bâtiment près du fleuve où siégeait le gouvernement du Royaume-Uni – était pratiquement inhabitable. Les membres du Parlement sortaient en vitesse de la chambre législative, un mouchoir sur le nez. On a même imbibé les rideaux de chlorure de calcium pour atténuer l'odeur,

mais sans succès. Les législateurs étaient donc parmi les premiers touchés par le problème, et il fallait faire quelque chose.

Un nouveau système d'égouts

Ce dont Londres avait besoin, c'était un système d'égouts ordonné et centralisé, capable d'évacuer ses eaux usées à l'extérieur de la ville et plus près de la mer. Malheureusement, ce que Londres avait, c'était un système d'égouts contrôlé par 1 000 commissaires provenant de diverses autorités de quartier.

Le Parlement du Royaume-Uni a donc conclu qu'un gouvernement central devait avoir l'autorité nécessaire pour construire un système d'égouts intégré. Le Metropolitan Board of Works, un organisme central responsable des travaux publics composé de membres élus provenant de chaque secteur de la ville, a été créé par le Parlement afin de reconstruire le système d'égouts de Londres. Le nouveau système d'égouts devait déverser les eaux usées de Londres en aval de la ville, plus près de l'océan. Ainsi, espérait-on, s'apaiserait la Grande puanteur.

Opposition

L'opposition au Metropolitan Board of Works a été déchaînée. Lorsque l'idée a été proposée, de nombreuses personnes craignaient qu'une autorité centrale des travaux publics n'affaiblisse l'autorité de l'administration locale. Certains opposants ont même avancé l'hypothèse que le Board était la fin de l'obligation du gouvernement de rendre des comptes au peuple.

Malgré les critiques, le Board a été mis sur pied. Après que le gouvernement ait donné au Board l'autorité de construire un système d'égouts central, l'opposition a changé de tactique. Les détracteurs soutenaient dorénavant que l'évacuation des eaux usées à l'extérieur de Londres interférait avec, comme l'a dit le premier ministre Lord John Russel, « la volonté individuelle et la liberté de n'être soumis à aucun contrôle. » Le magazine britannique *The Economist* prétendait également que nettoyer Londres de ses eaux usées était la responsabilité des individus, et non du gouvernement. Dans un éditorial du magazine, on pouvait lire :

> « La souffrance et le mal sont des signes de désapprobation de la nature; on ne peut les éliminer; et les tentatives objectives de bienveillance pour les bannir du monde par force de loi, avant que la bienveillance n'ait appris son objet et sa visée, ont toujours causé plus de mal que de bien. »

À la fin, le bon sens a triomphé des arguments de l'individualisme. Le Metropolitan Board of Works de Londres s'est vu confier la mission de construire un système d'égouts centralisé.

En 1870, le nouveau système d'égouts de Londres déversait les eaux usées à l'extérieur des limites de la ville. L'effet le plus flagrant a été l'élimination de la puanteur qui émanait de la Tamise. Mais plus important encore, le retrait efficace des eaux usées de Londres a éliminé de nombreuses maladies qui se propageaient par l'eau, comme le choléra.

Le résultat

Avec le recul, on constate que même ceux qui s'étaient opposés au nouveau système d'égouts en sont sortis gagnants. La construction du système d'égouts central de Londres a amélioré l'environnement et débarrassé tous les Londoniens de nombreuses maladies. En fait, on a dit que John Bazalgette, l'ingénieur en chef du système, a probablement « sauvé plus de vies que tout autre fonctionnaire de l'époque victorienne » à cause des bienfaits pour la santé publique d'un système d'égouts intégré et efficace. Les lois et règlements qui ont créé le système d'égouts public de Londres ont permis de résoudre des siècles de problèmes d'hygiène publique. Ainsi, la loi a réalisé un de ses buts : protéger les citoyens.

On réfléchit

1. Est-ce que les lois et règlements mis en place pour créer le système d'égouts centralisé de Londres ont :
   a) restreint la liberté, en exigeant que les citoyens respectent les règles pour l'hygiène publique, ou
   b) protéger la liberté, en permettant aux individus de se libérer du fardeau du nettoyage des eaux usées et de la maladie, leur permettant ainsi de vaquer à d'autres activités de leurs choix?
2. Les membres du Parlement se sont employés à régler le problème des eaux usées de Londres seulement lorsqu'ils ont été directement affectés par la Grande puanteur. Qu'est-ce que cela nous apprend sur l'importance que les représentants élus soient en phase avec le peuple qu'ils représentent?
3. Reviens à la philosophie de Diefenbaker au sujet des lois en page 5 (« un peuple ne peut jamais devenir bon par des lois »). Est-elle similaire au raisonnement du magazine *The Economist* pour s'opposer aux égouts de Londres? Que nous enseigne l'épisode de la Grande puanteur au sujet des limites de cette philosophie?
4. Vois-tu des similitudes entre l'épisode de la Grande puanteur et le recyclage local? Les changements climatiques? Les sables bitumineux?

Lecture recommandée pour le petit coin

Le présent numéro du bulletin *The PLEA* a abordé en surface les liens qui existent entre la loi et la salle de bain. Tu trouveras ci-dessous de nombreuses ressources *(en anglais seulement)* utilisées pour la rédaction de ce numéro. Leur exploration t'aidera à mieux comprendre le rôle omniprésent des lois dans nos vies. Bonne lecture!

Le développement de la toilette à chasse d'eau

Le fabricant britannique d'équipements de salle de bain Twyford Bathrooms a créé cette ligne du temps détaillée pour le 400e anniversaire de l'invention de la toilette à chasse d'eau.

www.twyfordbathrooms.com/-/media/twyfordnew/en/about-us/history/thedevelopmentoftheflushingtoilet.ashx

Le droit d'utiliser la salle de bain et les torts causés par l'obligation de retenir des déchets humains

Le document de recherche de Brian Pedigo examine les précédents juridiques aux États-Unis liés au fait d'empêcher les gens d'utiliser la salle de bains.

www.humanitiesforwisdom.org/uploads/5/8/9/8/58987361/bathroom_rights.pdf

The Cross-Dressing Case for Bathroom Equality

Jennifer Levi et Daniel Redman se penchent sur la discrimination à laquelle sont confrontées les personnes transgenres lorsqu'elles utilisent les salles de bain publiques.

http://digitalcommons.law.wne.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1218&context=facschol

Salles de bain pour accès facile

Ce dépliant du gouvernement de la Saskatchewan décrit les exigences en matière de salles de bain pour accès facile.

http://publications.saskatchewan.ca/#/products/100682

The Great Stink of London: Sir Joseph Bazalgette and the Cleansing of the Victorian Metropolis

Le livre de Stephen Halliday examine les obstacles et les succès qu'ont connus les ingénieurs civils, le gouvernement et les citoyens lors de la construction du système d'égouts de Londres à l'époque victorienne.

The History Press, 2001

An Asbo in 14th Century Britain

Cet article de la télévision publique du Royaume-Uni utilise des documents d'archives pour définir le cadre d'une discussion au sujet des problèmes d'égouts dans l'histoire de Londres.

www.bbc.co.uk/news/magazine-12847529

Latrines and Cesspools of Mediaeval London

Datant de 1934, l'examen d'Ernest L. Sabine de documents privés et officiels éclaire l'histoire des installations de toilette privées.

https://www.jstor.org/stable/2853898?seq=1

The History of Sanitary Sewers

Ce site Web pédagogique présente l'histoire du développement des égouts au cours des 5 500 dernières années, avec de nombreux liens vers d'autres ressources.

www.sewerhistory.org

PLEA
Legal Information for Everyone
Public Legal Education Association of Saskatchewan
plea@plea.org • 306.653.1868

Services de traduction : Duolicom inc.

Free Class Sets

pleo.org

© 32.2- 11/12

ISSN: 0715-4224
Graphics Credits: Shutterstock